

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**



**DECISION N° 2021-37  
CONTRAT DE PRESTATION ETUDE DESIGN DE SERVICE ET AMENAGEMENT DES  
ESPACES D'ACCUEIL L'AEROPORT DE ST ETIENNE LOIRE**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-2, R. 2123-1 1° et R. 2123-4,  
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,  
VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 autorisant le Président à créer la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire  
VU la délibération du Conseil syndical n° 21-08 du 7 Juin 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la nécessité de définir les usages et services au sein de l'aérogare de l'aéroport de Saint Etienne Loire et les aménagements qui en découlent,

CONSIDERANT qu'une procédure de mise en concurrence simplifiée a été organisée et diffusée au sein des réseaux professionnels

CONSIDERANT que 7 offres ont été présentés par :

PHILMOINEDESIGN /VINDRY ARCHI – ZA Charboutier 42160 SAINT CYPRIEN

NADINE CAHEN/DISTORSION/JAMBRESIC ARCHITECTE 2, allée Marcel Gonin - 42000 SAINT-ETIENNE

LD STUDIO/ MAISON BALTHAZAR /HOLISTIC DESIGN - 59800 LILLE

WEDO STUDIO- 10 rue de Marseille 75010 PARIS

COLLIERS 10 cours Verdun Rambaud 69002 LYON

CHARLOTTE HAEFLINGER – 2 Rue Balaÿ 42000 SAINT ETIENNE

PIERRE ET MAURICE /SHARP 3 rue Rameau 44000 NANTES

CONSIDERANT l'analyse des offres conduite au regard du critère prix des prestations (pondéré à 30 %) et du critère valeur technique de l'offre (pondérée à 70 %),

CONSIDERANT que suite à l'analyse des offres, il en résulte que le groupement NADINE CAHEN/DISTORSION/JAMBRESIC ARCHITECTE a présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement précités.

**DECIDE****ARTICLE 1**

L'étude design de service et aménagement des espaces d'accueil l'aéroport de Saint Etienne Loire est attribué au groupement NADINE CAHEN/DISTORSION/JAMBRESIC ARCHITECTE, le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 19 720 € HT.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire sur l'exercice 2021 et suivants.

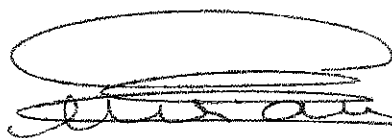
**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Payeur Départemental, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 23.11.2021



**Gaël PERDRIAU**

Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne  
Loire